

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
22 juin 2023

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-huit juin à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
3 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 7
- Absent : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORQUET, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme GUYADER à Mme JAFFRE, Mme PILLET à M. JOUANJEAN, M. SUPLY à Mme CELO, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à Mme LE NORMAND-BERNIER, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.

ETAIT ABSENT : M. KERYHUEL, M. MILES.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 9 juin 2023 est à revoir lors de la prochaine séance.

N°04-2023 - Subvention au bailleur social Morbihan Habitat pour la création de logements locatifs aidés PLAI- hôtel de Kerhoas

Les municipalités de Lorient et de Larmor-Plage se sont associées autour d'un objectif commun de réaliser des hébergements temporaires pour les saisonniers et les jeunes actifs en recherche de logement sans oublier les éventualités de logements dit « d'urgence » notamment pour la ville de Lorient.

L'hôtel de kerhoas étant à vendre (murs et fonds de commerce), les deux villes se sont positionnées rapidement afin de saisir une éventuelle opportunité pour engager des négociations.

Après de nombreuses rencontres et échanges avec les différents partenaires, Morbihan Habitat s'est positionné pour l'acquisition de l'ensemble (murs et compensation du manque à gagner pour l'exploitant) afin de réhabiliter l'hôtel en résidence sociale avec la création de logements qualifiés PLAI en respectant la destination définie par les Maires de Lorient et de Larmor-Plage soit pour la création de d'hébergements temporaires pour les saisonniers, jeunes actifs et éventuellement logements dits « d'urgence ».

La gestion de cette résidence serait confiée après la réhabilitation à un organisme agréé.

Par conséquent, pour soutenir cet investissement, les villes de Lorient et Larmor-Plage ont proposé de verser une subvention à Morbihan Habitat de 150 000 € chacune dans le cadre de la construction de logements aidés PLAI.

Toutefois, le montant de cette subvention pourrait évoluer à la marge en fonction du retour du montage financier du projet (attente retour audit travaux). Dans ce cas, une nouvelle délibération en conseil municipal sera proposée.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023
Reçu en préfecture le 03/07/2023
Affiché le
ID : 056-215601071-20230703-DEL04_28_06_23-DE

Il est précisé que cette subvention pourra être déduite de la pénalité dite « loi SRU » pour la ville de Larmor-Plage.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 juin 2023,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 juin 2023,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée :

- D'autoriser le versement de cette subvention de 150 000 € à Morbihan Habitat pour la réalisation de cette opération.
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 29 juin 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

